



Mairie de Saint-Vincent  
2, rue de la Mairie  
Le Bourg  
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : [mairie@saintvincent43.fr](mailto:mairie@saintvincent43.fr)

## ARRETE MUNICIPAL N° 45

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de M. REMELHE de couper de circulation pour des travaux de ravalement de façade,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité.

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Une partie de la rue du planou à *Chalignac*, sera interdite à la circulation du **16** juillet au 25 juillet, une déviation sera mise en place

Article 2 : Les signalisations nécessaires seront mises en place par M. Remelhe

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 08 juillet 2024

Le Maire,  
Jean-Benoît Girodet

